

LA RECHERCHE SUR
**LE RÉGIME
SEIGNEURIAL**
d'hier à demain

CAHIER DES RÉSUMÉS

POUR PLUS
D'INFOS



AGEEHUS
Association des étudiantes et étudiants
en histoire de l'Université de Sherbrooke

ciéq Centre
interuniversitaire
d'études québécoises
20 ans déjà!



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

remdus
Engagé pour les droits étudiants



COMITÉ SCIENTIFIQUE

Michel Morissette, organisateur principal, candidat à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Benoît Grenier, professeur, département d'histoire, Université de Sherbrooke

Alex Tremblay, candidat au doctorat en histoire, Université Laval / Université libre de Bruxelles

COMITÉ ORGANISATEUR

Anne Catherine Bélanger-Catta, candidate à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Jessica Barthe, candidate à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Karine Pépin, candidate à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Hubert Ste-Marie, candidat à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

ÉQUIPE DU CIEQ

Émilie Lapierre Pintal, conceptrice graphique

Étienne Rivard, coordonnateur du CIEQ-Laval

MOT DE BIENVENUE

À la suite de multiples débats sur la nature même du régime seigneurial (a-t-il été bénéfique ou nocif dans l'histoire du Québec?) ou encore sur le contexte et la forme de son abolition, l'histoire seigneuriale a connu, depuis les années 1990, un changement de paradigme. L'étude des relations seigneurs/censitaires et des pressions économiques féodales a, entre autres, cédé sa place à d'autres problématiques d'histoire rurale et ouvert de nouvelles perspectives (histoire des femmes, des Amérindiens, histoire comparée, biographie, patrimoine, enjeux de mémoire...). Il y a dix ans, une journée d'étude avait lieu à l'Université Laval, en décembre 2004, pour souligner le 150^e anniversaire de l'abolition de 1854 à l'instigation de Benoît Grenier et d'Alain Laberge. Depuis, les travaux et les angles d'approche semblent s'être multipliés. L'étude du régime seigneurial est aujourd'hui plurielle. C'est en partie dans le but mieux connaître cette diversité, et de montrer que ce champ historique vit un renouveau, que l'idée de faire un colloque sur le régime seigneurial a germé.

Ce désir initial a trouvé pour « prétexte » le 150^e anniversaire de la fin de la confection des cadastres seigneuriaux (le 16 mars 1864). De manière à indemniser les seigneurs, l'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada de 1854, a, entre autres, dicté la création de ces cadastres qui marqueront également la fin de cette tenure. Néanmoins, comme l'ont rappelé les récents travaux de Benoît Grenier, ce long et complexe processus n'a pas pour autant consacré la disparition de la propriété seigneuriale ni même des privilèges et encore moins de la mémoire seigneuriale. Un lien monétaire se maintiendra entre les anciens seigneurs et les anciens censitaires jusqu'en 1940. Qui plus est, une taxe « seigneuriale » continuera d'être payée par les ex-censitaires dans plusieurs municipalités québécoises jusqu'en 1970. Sur le plan mémoriel, les exemples de réminiscences seigneuriales sont nombreux : ici, un banc seigneurial qui sert toujours ; là des descendants de seigneurs encore qualifiés de « seigneurs » ou de « seigneuses ». Ce colloque s'inscrit donc dans la foulée des travaux sur les persistances seigneuriales menés par le professeur Grenier et son équipe depuis quelques années au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke.

La volonté de donner une voix aux jeunes chercheurs, et de créer des liens entre les départements d'histoire des différentes universités québécoises, a guidé les choix du comité scientifique dans l'organisation de cette journée d'étude. Journée qui s'est d'ailleurs mutée en colloque, considérant la qualité et la quantité des propositions reçues (parmi lesquelles des choix très difficiles ont dû être opérés). Suivant ces motivations, la précieuse collaboration d'Alex Tremblay dans l'élaboration de ce colloque montre toute la richesse de tels échanges inter-universitaires. La programmation reflète aussi ces préoccupations. On retrouve effectivement des représentants de tous les cycles en provenance de six universités québécoises, en plus de professeurs établis et de chercheurs autonomes. Ce colloque vise, en somme, à réunir le plus de chercheurs possible et à contribuer à l'avancement de la recherche sur le régime seigneurial, notamment en intéressant les étudiants à cette question incontournable de l'historiographie québécoise.

Nous tenons enfin à remercier les membres du comité organisateur, ainsi que les différents partenaires financiers, de même que le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ-Laval) dont plusieurs des intervenants de la journée sont membres réguliers ou étudiants. Sans ces précieuses collaborations, ce colloque n'aurait pu avoir lieu.

*En mon nom et au nom du comité organisateur, je souhaite
une excellente journée de colloque à toutes et à tous.*

Michel Morissette

Candidat à la maîtrise en histoire
Université de Sherbrooke

PARTENAIRES



AGEEHUS

Association des étudiantes et étudiants
en histoire de l'Université de Sherbrooke

ciéq Centre
interuniversitaire
d'études québécoises
20 ans déjà!

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Département d'histoire
Faculté des lettres et sciences humaines
Programme de soutien à la tenue
de colloques scientifiques étudiants


remdus
Engagé pour les droits étudiants

PROGRAMME

8h30 - 9h **ACCUEIL ET INSCRIPTIONS**

LIEU : AGORA DU CARREFOUR DE L'INFORMATION (PAVILLON B1)

9 h - 9 h 15

MOT DE BIENVENUE

Christine Hudon, doyenne de la Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke

MOT D'INTRODUCTION

Michel Morissette, candidat à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

9 h 15 - 10 h 30

SÉANCE 1 L'ESPACE SEIGNEURIAL : REVENDIQUER ET GÉRER LE TERRITOIRE SEIGNEURIAL

Président: **Réналd Lessard**, , coordonnateur, Section de la Diffusion, BAnQ Québec

Entre revendication ou résignation : les seigneuries du lac Champlain et la frontière new-yorkaise 1763-1783

Joseph Gagné, candidat au doctorat en histoire, Université Laval

Un terrier en pièce détachées : les titres nouveaux de la seigneurie de Beauharnois, 1834-1842

André LaRose, chercheur autonome

Au-delà de la seigneurie, le territoire du seigneur

Maude Flamand-Hubert, candidate au doctorat en développement régional, Université du Québec à Rimouski / histoire moderne et contemporaine, Sorbonne Paris-IV

10 h 45 - 12 h

SÉANCE 2 POSSÉDER, ADMINISTRER ET TRANSMETTRE LA SEIGNEURIE

Président: **Thierry Nootens**, professeur au Département des sciences humaines, Université du Québec à Trois-Rivières

Du manoir au parloir : les stratégies des Ursulines de Québec dans l'administration de la seigneurie de Sainte-Croix, 1646-1801

Jessica Barthe, candidate à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Les chefs autochtones comme « seigneurs » : les stratégies de gestion des terres et de leurs revenus, 1760-1820

Isabelle Bouchard, candidate au doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal

La substitution fidéicommissaire et la transmission du patrimoine seigneurial dans la première moitié du XIX^e siècle : le cas des seigneurs usufruitiers

Jonathan Fortin, étudiant au baccalauréat en histoire, Université de Sherbrooke

12 h - 13 h **DÎNER**

13 h - 14 h 15

SÉANCE 3 LES SEIGNEURS EN POLITIQUE ET LES ENJEUX POLITIQUES DE LA SEIGNEURIE

Président: Frédéric Guillaume Dufour, professeur au Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

La place de la noblesse seigneuriale canadienne dans les institutions politiques: le pouvoir au Conseil législatif et à l'Assemblée législative, 1775-1800

Giselle Giral, candidate au doctorat en histoire, Université Laval

Katéri Lalancette, candidate à la maîtrise en histoire, Université Laval

De la tenure seigneuriale (1854) de Joseph-Charles Taché: dénonciation virulente du régime seigneurial ou favoritisme envers le seigneur?

Claude La Charité, professeur au Département des lettres et humanités, Université du Québec à Rimouski

L'abolition de la tenure seigneuriale au Bas-Canada: l'apport de la sociologie historique

Louis-Philippe Lavallée, candidat au doctorat en histoire, Université McGill

14 h 30 - 15 h 45

SÉANCE 4 LES PERSISTANCES ET LES REPRÉSENTATIONS DU RÉGIME SEIGNEURIAL AU XX^e ET XXI^e SIÈCLES

Président: Benoît Grenier, professeur au Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Cette seigneurie trop peu moderne, les rentes constituées devant l'assemblée législative du Québec au XX^e siècle

Francis Hébert-Bernier, candidat à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Réalité, fiction et tradition: la représentation du seigneur et de la seigneurie dans Marguerite Volant

Jean-Michel Daoust, étudiant au baccalauréat en histoire, Université de Sherbrooke

Impact juridique et survivance contemporaine des problématiques du régime seigneurial: les cas des autochtones devant le tribunal des revendications particulières

David Gilles, professeur à la Faculté de droit, Université de Sherbrooke

16 h - 17 h 15

TABLE RONDE LA RECHERCHE EN HISTOIRE SEIGNEURIALE: BILANS ET PERSPECTIVES

Animation: Alex Tremblay, candidat au doctorat en histoire, Université Laval / Université libre de Bruxelles

Benoît Grenier, professeur au Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Sophie Imbeault, historienne et éditrice, Les éditions du Septentrion

Alain Laberge, professeur au Département des sciences historiques, Université Laval

Léon Robichaud, professeur au Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Jean-René Thuot, professeur au Département des lettres et humanités, Université du Québec à Rimouski

17 h 15 - 17 h 30

MOT DE LA FIN

Alex Tremblay, candidat au doctorat en histoire, Université Laval / Université libre de Bruxelles

The background features a complex geometric pattern of thin, light gray lines. These lines form a grid of squares and rectangles, with some lines extending further to create a sunburst or radial effect from the corners of the squares. The overall aesthetic is clean, modern, and technical.

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

SÉANCE 1 L'ESPACE SEIGNEURIAL : REVENDIQUER ET GÉRER LE TERRITOIRE SEIGNEURIAL

Président : Réнал Lessard, coordonnateur, Section diffusion, Centre d'archives de Québec de BAnQ

Entre revendication ou résignation : les seigneuries du lac Champlain et la frontière new-yorkaise 1763-1783

Joseph Gagné, candidat au doctorat en histoire, Université Laval

Les historiens ont longtemps présumé que la majorité des seigneurs propriétaires de terres sur le lac Champlain se sont tout simplement résignés à la perte de leurs seigneuries, annexées au territoire de New York dès 1763. En conséquence, ces dernières ont échappé aux études sur le système seigneurial post-Conquête. Pourtant, le cas de Michel Chartier de Lotbinière constitue un exemple bien connu d'un seigneur qui refuse d'abandonner ses seigneuries sur le lac Champlain. Qu'en est-il alors des autres ? À l'aide de sources incluant des actes notariés et des annonces dans la *Gazette de Québec*, cette communication démontrera que, dans les faits, certains seigneurs maintiennent une revendication de leurs terres, à tout le moins virtuelle, tant et aussi longtemps que l'administration coloniale tarde à élucider la position réelle de la nouvelle frontière située entre la *Province of Quebec* et la *Province of New York*.

Un terrier en pièce détachées : les titres nouveaux de la seigneurie de Beauharnois, 1834-1842

André LaRose, chercheur autonome

Comment faire pour reconstituer la marche de l'occupation du territoire dans une seigneurie, en l'absence d'une série de contrats de concession et de livres terriers dans les archives administratives de la seigneurie ? Un autre type d'acte notarié, le titre nouvel, ou reconnaissance seigneuriale, permet de combler en grande partie cette lacune. Mais là ne se limite pas l'intérêt de ce document. Qu'indique-t-il au sujet des censitaires et de leurs biens-fonds ? Que nous révèle-t-il à propos des mutations de propriété, du morcellement et du remembrement des terres en censive ? Que renferme-t-il au sujet des conditions d'établissement dans la seigneurie ? Et que nous apprend-il à propos de l'endettement paysan ? Quelles sont les difficultés que pose l'exploitation de ce type de source et les limites auxquelles se heurte le chercheur ? C'est ce que nous verrons à partir de l'exemple de la seigneurie de Beauharnois, propriété de l'homme d'affaires et homme politique britannique Edward Ellice, qui a fait refaire son terrier entre 1834 et 1842.

SÉANCE 2 POSSÉDER, ADMINISTRER ET TRANSMETTRE LA SEIGNEURIE

Président: **Thierry Nootens**, professeur au Département des sciences humaines, Université du Québec à Trois-Rivières

Du manoir au parloir: les stratégies des Ursulines de Québec dans l'administration de la seigneurie de Sainte-Croix, 1646-1801

Jessica Barthe, candidate à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

En Nouvelle-France depuis 1639, ce n'est qu'en 1646 que les Ursulines de Québec prennent possession d'une concession foncière qui leur était destinée en tant que dot. Cette concession prend alors le nom de « seigneurie de Sainte-Croix » et se trouve à 50 km du monastère, sur la rive sud du Saint-Laurent. Toutefois, considérant la nature du cloître féminin – auquel sont soumises les Ursulines – et les devoirs dont s'accompagne la possession seigneuriale, il est légitime de s'interroger sur la façon dont elles s'y sont prises pour mener à bien le développement seigneurial de Sainte-Croix.

L'analyse de différents documents relatifs à l'administration seigneuriale de la seigneurie entre 1646 et 1801 révèle que les seigneuses ont mis en place différentes solutions extraordinaires afin d'assurer le double rôle qui leur était ainsi conféré: le rôle apostolique et seigneurial.

Par contre, au fil des concessions et des besoins grandissants du fief, ces différentes solutions vont s'avérer insuffisantes, ce qui entraîne une délégation progressive des devoirs seigneuriaux à des procureurs extérieurs.

Au long de cette présentation, il sera démontré que les religieuses sont contraintes à une situation bien particulière. L'union de leur état claustral aux devoirs qui accompagnent la possession d'une seigneurie est très complexe. Toutefois, les solutions mises en place témoignent d'une volonté d'assumer ce double rôle, rôle qui sera mis à rude épreuve avec la croissance du peuplement de la seigneurie.

Les chefs autochtones comme « seigneurs »: les stratégies de gestion des terres et de leurs revenus, 1760-1820

Isabelle Bouchard, candidate au doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal

Dans le contexte de la judiciarisation de l'histoire autochtone, la participation des Amérindiens au régime seigneurial a principalement été étudiée dans la perspective d'évaluer la validité ou la nullité de leurs revendications actuelles. En contrepartie, peu d'historiens ont porté leur attention sur la manière dont les terres réservées pour les Autochtones dans la vallée du Saint-Laurent ont été administrées.

Après le départ des jésuites, les chefs autochtones voient la gestion des terres dites « seigneuriales » s'ajouter à leurs prérogatives. Assumant ce nouveau rôle, les Autochtones se présentent alors comme des « seigneurs et propriétaires », tout comme l'avaient fait avant eux les jésuites. Grâce au dépouillement d'actes notariés, cette communication dressera un portrait des stratégies employées par les chefs dans la gestion de leurs terres et des revenus qu'ils en tiraient, entre 1760 et 1820. Elle se concentrera sur deux communautés: Kahnawake (Sault Saint-Louis) et Odanak (Saint-François).

Cette nouvelle prérogative qu'est la gestion des terres nous amène à jeter un regard différent sur les chefs autochtones. Fréquentant les études de notaires et s'appropriant le langage administratif et juridique du régime

seigneurial, ces derniers ne sont pas entièrement coupés des réalités du monde colonial. Toutefois, le rôle de « seigneur » joué par les chefs ne modifie pas l'essence des rapports qu'ils entretiennent avec les membres de leur communauté, puisque ces derniers ne sont pas des censitaires. C'est au contraire la gestion de l'argent généré par ces terres qui provoque une transformation des rapports de force dans les communautés autochtones de la vallée du Saint-Laurent.

La substitution fidéicommissaire et la transmission du patrimoine seigneurial dans la première moitié du XIX^e siècle : le cas des seigneurs usufruitiers

Jonathan Fortin, étudiant au baccalauréat en histoire, Université de Sherbrooke

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, plusieurs seigneurs se voient privés par le testament de leurs parents de la pleine propriété de leur seigneurie. C'est le cas de Philippe Aubert de Gaspé, des fils de Malcolm Fraser, de François Baby et de dizaines d'autres moins connus. Ces seigneurs ne peuvent alors que jouir de l'usufruit des biens dont ils ont hérité sans pouvoir les aliéner ni les hypothéquer. Par l'étude de cette mesure, appelée la substitution fidéicommissaire, nous entendons mettre en lumière les mécanismes de transmission du patrimoine familial. En effet, ce procédé révèle une volonté de protéger un patrimoine jugé en danger tout en permettant de jauger la confiance que les parents ont envers leurs enfants.

En nous appuyant sur une série de testaments de seigneurs nobles et roturiers dans lesquels les parents font de leur fils ou de leur fille un grevé de substitution ainsi que sur de nombreux cas ayant fait jurisprudence, nous entendons éclairer les principales raisons pour lesquelles les seigneurs se tournent vers la substitution fidéicommissaire. À la lumière de nos recherches, il appert que les dettes, la prodigalité et l'incompétence en matière de gestion sont les principaux motifs pour rendre indisponible le patrimoine pendant l'espace d'une génération. Cependant, d'autres motifs – jumelés à cette raison ou non – peuvent aussi expliquer l'imposition de cette mesure. La volonté de préserver les privilèges et l'honorabilité associés à la propriété seigneuriale, l'importance de ce patrimoine foncier intimement lié à l'identité de la famille ainsi que les raisons intrafamiliales sont autant de causes qui peuvent expliquer l'emploi de cette mesure. Puis, nous étudierons les implications qu'engendre la substitution fidéicommissaire dans la longue durée. Enfin, nous aborderons la transmission du patrimoine au féminin, avec le cas des seigneuses usufruitières, alors que nombre de maris transmettent l'administration de leurs biens à leur épouse. Cette communication propose donc de mettre en lumière l'une des formes de transmission les plus usuelles au sein des grandes familles seigneuriales et d'observer ses impacts sur plusieurs générations.

SÉANCE 3 LES SEIGNEURS EN POLITIQUE ET LES ENJEUX POLITIQUES DE LA SEIGNEURIE

Président: Frédéric Guillaume Dufour, professeur au Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

La place de la noblesse seigneuriale canadienne dans les institutions politiques: le pouvoir au Conseil législatif et à l'Assemblée législative, 1775-1800

Giselle Giral, candidate au doctorat en histoire, Université Laval

Katéri Lalancette, candidate à la maîtrise en histoire, Université Laval

La loi de 1774 (l'Acte de Québec) crée le Conseil législatif de la province de Québec. Il est composé d'un minimum de 17 conseillers et d'un maximum de 23 conseillers. L'élite seigneuriale canadienne se réjouit puisque c'est dans ses rangs seulement que sont nommés les conseillers. Le Conseil est dissout à la suite de la sanction de l'Acte constitutionnel le 10 juin 1791 et une Chambre d'assemblée élue est créée. Ce nouvel organe est composé de 50 députés, parmi lesquels plusieurs seigneurs tenteront de se faire élire.

Dans ce contexte, et utilisant comme source principale les procès-verbaux du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée, nous voulons nous pencher sur l'évolution de la place de la noblesse seigneuriale canadienne dans ces institutions politiques, en étudiant sa présence effective entre 1775 et 1800. Nous retenons cette dernière date parce qu'aucun seigneur provenant de la noblesse seigneuriale canadienne ne se fait élire. Plus précisément, nous chercherons à observer l'évolution des allégeances politiques de ce groupe et à cerner leurs intérêts en matière de pouvoir. Pour ce faire, nous ciblerons quelques grands débats pour voir comment les membres de la noblesse seigneuriale se positionnent. Ce faisant, nous tenterons de démontrer que le pouvoir de la noblesse seigneuriale canadienne recule pendant cette période.

De la tenure seigneuriale (1854) de Joseph-Charles Taché : dénonciation virulente du régime seigneurial ou favoritisme envers le seigneur ?

Claude La Charité, professeur au Département des lettres et humanités, Université du Québec à Rimouski

Dans le long et complexe débat qui a précédé l'adoption de la loi abolissant le régime seigneurial en 1854, la position de Joseph-Charles Taché (1820-1894), médecin, écrivain et député de Rimouski, reste sans doute la moins bien comprise à ce jour, tant elle a suscité d'interprétations contradictoires. Selon Maurice Lemire, l'auteur de la brochure *De la tenure seigneuriale* (1854) aurait « dénoncé le système de manière virulente » et aurait fait partie des abolitionnistes, alors qu'au contraire, pour Eveline Bossé, il aurait manifesté un « favoritisme envers le seigneur » tel qu'il aurait fini par perdre le soutien des électeurs de son comté. Cette polarisation rend mal compte de la teneur du projet de Taché et de sa recherche d'une solution de compromis qui ne serait ni le *statu quo* ni l'abolition pure et simple, position mitoyenne qui reflète celle d'une bonne partie de l'opinion publique bas-canadienne de l'époque, voire d'un grand nombre de censitaires. Par-dessus tout, une telle vision dichotomique ne rend pas justice à la richesse de la réflexion de Taché qui multiplie les points de vue sur l'institution seigneuriale, en l'abordant dans une perspective à la fois juridique, historique, économique, culturelle, voire anthropologique.

La présente communication se propose de relire le projet de réforme de Taché, en l'inscrivant d'une part dans le contexte plus large de la pensée réformiste étudiée par Éric Bédard et en l'éclairant d'autre part à la lumière des autres brochures sur la question que Taché avait dans sa bibliothèque et auxquelles il cherche à répondre, entre autres *De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux en Canada* (1849) de Clément Dumesnil.

L'abolition de la tenure seigneuriale au Bas-Canada : l'apport de la sociologie historique

Louis-Philippe Lavallée, candidat au doctorat en histoire, Université McGill

Au carrefour de l'histoire, de la sociologie et du droit, cette communication a comme objet un aspect central de l'histoire du droit civil québécois : la transformation du droit de propriété de la terre lors de l'abolition du régime seigneurial en 1854.

Nos recherches en archives se concentrent sur un sous-fonds des Archives nationales du Canada portant spécifiquement sur la « Commission sur l'abolition de la tenure seigneuriale » (RG19-A) créée en vertu de l'Acte *pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada* (1854), et dont l'essentiel des travaux furent réalisés au cours de la période 1854-1862. Ces documents sont des sources privilégiées pour rendre compte du rôle de l'État et de l'arbitrage juridique dans le processus d'évaluation de la valeur des rentes constituées ainsi que de l'indemnité à accorder aux seigneurs pour l'abolition des privilèges féodaux.

Or, les historiens et sociologues se sont souvent restreints à étudier ce processus sociohistorique dans les limites mêmes du Québec. Au-delà des frontières du nationalisme méthodologique, cette présentation mobilisera la méthode comparative et internationale de la sociologie historique, une perspective prometteuse ouvrant sur un décroisement des *études seigneuriales*. Dans cette présentation, nous envisagerons l'Acte de 1854 à l'aube de l'abolition de la féodalité dans la France révolutionnaire, ainsi que par rapport aux des réformes de la tenure des terres menées sous l'Empire britannique, particulièrement en Irlande, qui fut considérée comme un laboratoire inédit du colonialisme anglais quant à l'application des idées de « l'arithmétique politique » (William Petty) et de la culture de *l'improvement*.

NOTES

SÉANCE 4 LES PERSISTANCES ET LES REPRÉSENTATIONS DU RÉGIME SEIGNEURIAL AU XX^e ET XXI^e SIÈCLES

Président : Benoît Grenier, professeur au Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Cette seigneurie trop peu moderne, les rentes constituées devant l'assemblée législative du Québec au XX^e siècle

Francis Hébert-Bernier, candidat à la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke

Si les débuts de la seigneurie en Nouvelle-France et même son évolution suite à la Conquête sont plutôt bien connus, les historiens et les historiennes présentent des interprétations variant considérablement lorsqu'ils tentent de déterminer une fin pour la seigneurie québécoise. Même si l'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, adopté par le gouvernement du Canada-Uni en 1854, est généralement présenté comme marquant la fin du régime seigneurial laurentien, les indemnités, qui furent offertes aux seigneurs pour pallier la perte de leurs droits ont permis à la seigneurie québécoise de persister sous certaines formes jusqu'au XX^e siècle. Grâce aux œuvres de Victor Morin, de Jean-Charles Bonenfant et plus récemment de Benoît Grenier, nous savons que parmi ces persistances, les rentes constituées ressortent du lot. Cette pratique, qui unit économiquement les seigneurs et les censitaires du Québec jusqu'en 1940, offre l'intérêt d'avoir nécessité une importante intervention de la part du gouvernement du Québec afin de parvenir à leur dissolution. De plus, il n'apparaît pas de raisons évidentes pour justifier l'intervention déployée par le législateur québécois afin de gérer cette pratique qui a périodiquement nécessité l'attention des députés de l'Assemblée législative pendant l'essentiel de la première moitié du XX^e siècle.

C'est dans cet esprit qu'en nous appuyant principalement sur l'analyse des débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec et sur les archives du Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales, nous nous intéresserons aux motivations qui ont guidé le gouvernement du Québec dans ses interventions pour pourvoir au rachat des rentes constituées. Nous tâcherons du même coup de démontrer comment ces interventions ont été principalement justifiées du fait que les élus attribuaient à cette rente un caractère seigneurial jugé incompatible avec la vision de la modernité qu'ils souhaitaient pour le Québec.

Réalité, fiction et tradition : la représentation du seigneur et de la seigneurie dans Marguerite Volant

Jean-Michel Daoust, étudiant au baccalauréat en histoire, Université de Sherbrooke

Marguerite Volant, télé-série de 12 épisodes diffusée sur les ondes de Radio-Canada à l'automne 1996, est l'une des rares œuvres de fiction historique télévisuelles au Québec, ayant mis en scène le monde seigneurial. Dans une perspective d'histoire des représentations, un champ encore en friche au Québec il est pertinent de se questionner sur l'image du régime seigneurial que renvoie cette télé-série.

La communication montrera que, tout en s'inscrivant clairement dans une démarche artistique inhérente aux œuvres de fiction historiques, *Marguerite Volant* présente une vision du régime seigneurial qui tient parfois compte des avancées des connaissances historiennes, mais qui est surtout influencée par une vision traditionnelle découlant de l'héritage des œuvres de Philippe Aubert de Gaspé, relayées par l'historiographie jusqu'à une époque récente. *Marguerite Volant* est aussi une source qui nous permet d'étudier l'influence prépondérante des

représentations traditionnelles ainsi que le rôle que jouent les œuvres de fiction historiques dans la perpétuation d'une mémoire historique commune.

Impact juridique et survivance contemporaine des problématiques du régime seigneurial : les cas des autochtones devant le tribunal des revendications particulières

David Gilles, professeur à la Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Depuis la création du Tribunal des revendications particulières en 2008, les enjeux liés au régime seigneurial dans le droit canadien et québécois ont connu une mise en lumière particulière. Dans le cadre du contentieux présenté devant cette juridiction, plusieurs demandes déposées par les communautés autochtones, comme les Abénakis, obligent à s'interroger sur les cas spécifiques d'insertion des groupes autochtones dans le régime seigneurial et, incidemment, le rôle joué par les communautés religieuses qui ont souvent assuré le rôle de fiduciaire de ces obligations. Une analyse historique des limites du régime seigneurial, de son fonctionnement concret, des particularismes de son application en Nouvelle-France et de son abandon progressif au XIX^e siècle est alors nécessaire pour appuyer ces causes devant les tribunaux. L'historien et le juriste doivent alors présenter les spécificités des terres concédées aux autochtones ou par les autochtones dans un cadre juridique ancien, mal connu des juges, mais dont l'impact sur le droit actuel est fort, les montants réclamés à la Couronne s'élevant à plusieurs millions de dollars.

NOTES



Le village de Champlain. Photo: Éliane Galarneau et Marc St-Hilaire, 2007.

TROIS GRANDS AXES DE RECHERCHE



**LES POPULATIONS ET
LEURS MILIEUX DE VIE**

Détail de la « Carte de la Nouvelle-France [...], 1632 »
de Samuel de Champlain. Photo: Émilie Lapierre Pintal, 2013.



**LES INSTITUTIONS ET
LES MOUVEMENTS SOCIAUX**

Monastère des Ursulines de Québec (détail).
Photo: Émilie Lapierre Pintal, 2007.



**LA CULTURE QUÉBÉCOISE :
DIVERSITÉ, ÉCHANGES
ET TRANSMISSION**

Vue de la Citadelle et de ses fortifications du cap Diamant
à Québec, vers 1785 (détail). James Peachy. BAC, C-002092.

Présent à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université Laval,
le CIEQ est un regroupement stratégique reconnu par le FROSC.



CE PRINTEMPS AU CIEQ

À PARAÎTRE



Regards interdisciplinaires sur le Québec.
Actes des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ
Sous la direction de François Antaya,
Marilène Brisebois et Marie-Eve Harton

BASE DE DONNÉES EN LIGNE



Centre-du-Québec.
Base de données
en histoire régionale
cdq.cieq.ca

NOUVELLE COLLECTION NUMÉRIQUE



**Les chantiers
de l'Atlas historique
du Québec**
atlas.cieq.ca